Bons de Noël du Progrès du Nord

BON N° 57

Mot trouvé .....

Découper et conserver ce bon.

préconise une politique d'action progressiste. Une comparaison avec la conduite des gouvernements étrangers n'est pas au désavantage de la Nôtre.

M. Brousse, ensuite, montre que les travaux indigènes sont exécutés directement dans les Conseils municipaux, dans les Conseils généraux et dans les délégations financières. Quant à l'inégalité fiscale entre colons et indigènes, elle ne ressort pas tant vues à présent ; les chiffres en sont lus.

— Nous ne pouvons nous en contenter, dans ces chiffres, s'écrie **M. Millevoye**, dans les faits.

M. Thomson. — Discutons-les tout de suite.

M. Millevoye. — Nous les discuterons lorsqu'il s'agira de la charte algérienne.

— Mais, demande **M. Cuttoli**, définissez-nous votre charte algérienne.

— L'indigénat, reprend **M. Brousse**, n'est pas si rigoureux que la prétend M. Report. Par droit de conquête, l'Algérien devait devenir purement et simplement citoyen français, avec ses avantages, mais aussi avec ses charges ; en lieu de cela, on lui a laissé un statut personnel ; ce situation est privilégiée à l'égard de la situation des colons. (Mouvements ironiques).

Jusqu'ici, il a été dispensé du service militaire ; l'Administration est toujours bienveillante pour lui (Exclamations ironiques) ; il peut être fonctionnaire, magistrat, officier, jusqu'au grade de capitaine, sans être naturalisé.

M. Trucin. — Il n'y a pas de naturalisés parmi les fonctionnaires algériens d'origine musulmane.

— L'indigénat, en un mot, ajoute **M. Brousse**, n'est pas un code de justice ; il est un moyen d'assurer l'ordre et l'administration, d'imposer des mesures d'hygiène, etc.

L'assistance de l'œuvre française éclate dans quelques chiffres. En 1895, l'Algérie comptait 41 hôpitaux et 2 asiles indigènes ; aujourd'hui, elle en compte 268, représentant 550 000 adhérents et un capital de 21 millions de francs. Il y a quelques années, elle n'avait que 90 chaises pour les enfants indigènes ; à présent, c'est 575 écoles qui leur sont ouvertes, et le peuplement est de 36.000 élèves. En 1906, la population indigène s'élevait à 4 millions 477.000 ; en 1911, elle atteignait 6 millions 740.725. Quant à la mévente de la métropole à l'égard de sa colonie, il suffit de signaler l'annuité dont est bénéficiaire les indigènes déserteurs et insoumis, à l'occasion du recrutement de 1912. Ainsi, l'œuvre de la France ne mérite pas les critiques sévères dont elle a été l'objet. Il faut craindre, cependant, qu'elle ne soit mise en péril par le mouvement jeune-algérien. L'orateur espère que la Chambre et le gouvernement continueront à ménager les faiblesses indigènes avec le respect des droits du citoyen français (Applaudissements sur quelques bancs).

La suite de la discussion est remise à une séance ultérieure.

La Chambre adopte ensuite, sur rapport de **M. Clémentel**, rapporteur général du budget, le projet de loi accordant aux instituteurs indigènes la même traitement qu'à ceux de la métropole.

La séance est levée à midi 20.

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

La séance est ouverte à 3 heures 15, sous la présidence de **M. Deschanel**.

MM. Doumergue, Monis, Caillaux et Méliy sont au banc du gouvernement.

La Chambre adopte un projet de loi autorisant le gouvernement à mettre en construction le cuirassé « Béarn », dès le 1er janvier 1914, au lieu du 1er octobre, et par 425 voix un projet portant ouverture et annulation de crédits pour la nouvelle répartition des sous-secrétariats d'Etat.

Les douzièmes provisoires

On commence la discussion du projet de douzièmes provisoires applicables aux mois de janvier et février.

M. Dutreil rappelle que la Chambre avait récemment accueilli favorablement une idée émise par M. André Lefèvre, de réserver d'abord à l'Etat français l'émission d'un emprunt de Bons du Trésor avant de permettre l'ouverture du marché financier aux Etats étrangers.

Or, malgré ce sentiment, une banque française vient de favoriser l'émission de bons ottomans pour une somme de 50 millions. Il s'étonne que cette opération ait pu se faire sans protestation d'aucune sorte.

M. Dutreil constate, du reste, que l'opération a fort bien réussi mais, si elle s'est bien passée, c'est que les souscripteurs ont été soigneusement renseignés et c'est de cela qu'il se plaint surtout.

L'orateur, examinant ensuite la situation de la politique extérieure, estime que cette situation reste sérieuse et qu'elle appelle toute l'attention, tout le zèle de notre diplomatie.

M. Caillaux, ministre des Finances, répond brièvement à M. Dutreil, qui lui assure des mesures nécessaires sont prises pour la protection de l'Epargne française.

M. Robin adresse à **M. le Ministre des Finances** une question. Il lui rappelle que la Chambre a décidé récemment de limiter le nombre des attachés aux cabinets des ministres, et il lui demande si le gouvernement est résolu à faire respecter cette décision.

M. Caillaux répond que la loi sera obéie et la décision de la Chambre respectée.

M. Louis Dubois demande au Gouvernement des éclaircissements sur l'emploi des crédits destinés aux chemins de fer de l'Etat.

M. Albert Thomas répond que le programme arrêté par le gouvernement se poursuit.

Le Président annonce qu'il a reçu de MM. Paul Meunier et Massabuau deux amendements : le premier relatif à l'abrogation d'un article du Code d'instruction criminelle ; le 2e, concernant la revision de la Constitution.

M. Clementel, rapporteur général. — Je ferai remarquer que ces amendements n'ont encun rapport avec les projets de douzièmes provisoires. Je propose de les disjoindre et de les renvoyer aux Commissions compétentes.

MM. Paul Meunier et **Massabuau** accepteront la disjonction et le renvoi qui sont ordonnés.

Sur la proposition de **M. Cochery**, président de la Commission du Budget, la Chambre décide que l'article 105 du Règlement, interdisant d'introduire dans le Budget des dispositions ayant annoncé caractère budgétaire, sera également appliqué lorsqu'il s'agira des projets de douzièmes provisoires.

Le projet des deux douzièmes provisoires est adopté à l'unanimité de 420 votants.

La catastrophe de Melun

On reprend la discussion des interpellations sur la catastrophe de Melun.

M. Colly a la parole. — Il voudrait, dit-il, préciser certains points sur lesquels il n'est pas d'accord avec le Ministre des Travaux publics.

Contrairement à l'affirmation de **M. Fernand David**, **M. Colly** dit qu'il résulte d'une part, des renseignements puisés au Bulletin Météorologique et d'autre part d'une déclaration du mécanicien Dumaine que le soir de la catastrophe, il y avait du brouillard.

Il insiste ensuite sur la nécessité d'avoir des signaux avertisseurs autres que des disques les jours de pluie et de brouillard, des signes qui s'adressent à l'oreille pour compléter ceux qui s'adressent à la vue.

En terminant, il dépose l'ordre du jour suivant : « La Chambre confiante dans le gouvernement pour réaliser un réseau de chemins de fer de l'Etat et pour imposer aux Compagnies l'installation d'appareils avertisseurs d'enregistreurs pour substituer l'éclairage électrique à l'éclairage au gaz dans les wagons postaux, pour supprimer les oscillements dont le mécanicien n'est pas absolue et pour établir une réglementation nouvelle des conditions de travail des mécaniciens et chauffeurs, passe à l'ordre du jour. »

M. Dumesnil appuie les observations du précédent orateur.

M. Thomas présente à son tour diverses observations. Il demande au Ministre du travail d'user de tous les pouvoirs que ses fonctions lui confèrent pour intervenir auprès des Compagnies afin de les obliger à apporter dans leurs exploitations toutes les améliorations possibles en vue d'augmenter la sécurité des travailleurs et du personnel.

M. Fernand David annonce que la Compagnie du P.-L.-M. a déjà apporté un certain nombre d'améliorations sur la situation antérieure. Il prend l'engagement d'intervenir auprès des Compagnies dans la mesure où il en a le droit et de faire, en sorte, que la catastrophe de Melun soit pour tous une leçon profitable.

M. Dalimier attire l'attention du Ministre du Commerce sur la nécessité d'avoir des wagons postaux mieux aménagés que ceux existant aujourd'hui, il réclame également l'éclairage électrique dans les wagons.

M. Malvy, ministre du Commerce, déclare qu'il est résolu à faire tout ce qui sera en son pouvoir pour améliorer l'installation des wagons postaux.

M. Dubief demande de hâter le plus possible la distribution des indemnités qui doivent être accordées aux familles des postiers victimes de la catastrophe de Melun.

Le Ministre répond que des mesures nécessaires vont être prises dans ce sens.

Après quelques mots de l'abbé **Lemire** sur l'intercommunication entre les trains en marche, ou de ces trains avec les gares, le **Président** annonce qu'il a reçu deux ordres du jour : le premier de **M. Girod** et l'autre de **M. Colly**. On connaît ce dernier.

L'ordre du jour de **M. Girod** est ainsi libellé : « La Chambre renouvelle l'expression de sa douloureuse sympathie aux victimes des catastrophes et à leurs familles et confiante dans le gouvernement pour obtenir des Compagnies la suppression des croisements, dissimilements, la réforme des signaux, le remplacement de l'éclairage au gaz et du chauffage au charbon par des moyens moins dangereux, une meilleure collaboration des Compagnies avec le personnel, passe à l'ordre du jour. »

M. Fernand-David. — Le gouvernement est très embarrassé entre les deux ordres du jour de confiance qui lui sont présentés. Il préférerait toutefois celui de M. Girod et regrette de ne pouvoir accepter favorablement le geste de confiance de M. Colly, il serait heureux de le voir se rallier à l'ordre du jour Girod qui, en somme, exprime les mêmes vœux.

M. Colly. — J'accepte d'autant plus volontiers de retirer mon ordre du jour que mes collègues me faisaient déjà observer que s'ils étaient devenus ministériel, étant le vœu d'une simple et le débat d'aujourd'hui n'avait aucune sanction, je viendrais vous rappeler vos promesses.

L'incident est clos. **M. Colly** se rallient à l'ordre du jour de **M. Colly**, cet ordre du jour est adopté.

AU SÉNAT

Le Sénat a tenu hier une assez courte séance. Il a décidé de discuter aujourd'hui le projet de relèvement des soldes et les crédits supplémentaires. Il a adopté le projet relatif à l'amélioration des traitements des instituteurs et institutrices de l'Algérie.

M. Caillaux a déposé le projet des douzièmes provisoires. Il a renvoyé à la Commission une proposition de **M. Louis Martin** à accorder à l'Agriculture une promotion exceptionnelle dans la Légion d'honneur, à l'occasion du centenaire de Parmentier.

Aujourd'hui, séance à 2 heures.

Fédération des femmes radicales et radicales-socialistes

PROGRAMME

I. — Elle travaille à faire l'éducation républicaine des femmes au moyen de conférences, causeries, réunions. Elle engage les femmes à assister aux réunions publiques où les parlementaires développent les programmes économiques, sociaux, politiques et où l'on explique les bienfaits du régime républicain.

II. — La F. F. R. R. S. agit dans le même sens que les parlementaires républicains.

III. — Elle combat les théories collectivistes, anarchistes, monarchistes. Elle maintient le principe de la propriété individuelle qui est inséparable de celui de la liberté.

IV. — Elle adhère au programme du Congrès de Pau : défense de l'école laïque, impôt sur le revenu, dégrèvement de la petite propriété rurale.

V. — Au nom du principe de la liberté de conscience, elle ne demande pas à ses adhérentes de rites sont spiritualistes ou matérialistes, elle leur demande seulement d'être sincèrement républicaines.

VI. — La F. F. réclame immédiatement l'égalité civile pour les femmes : tutelle, puissance du père sur l'enfant, administration des biens des mineurs, égalité dans le mariage, séparation des biens comme régime légal entre époux en laissant subsister le « communauté » pour ceux qui font des contrats, revision de la loi sur la paternité naturelle dans un sens protégeant mieux la mère et l'enfant et restreignant davantage la débauche masculine, égalité des salaires (à travail égal salaire égal).

VII. — La F. F. se borne pour le moment à réclamer « l'éligibilité » dans les Conseils municipaux, généraux et d'arrondissement, pour la raison que « l'électorat » ferait entrer dans ces Conseils un contingent plus important d'hommes réactionnaires ou cléricaux, tandis que par conséquent les élections sénatoriales pourraient être un recul pour l'idée républicaine.

La F. F. se réserve de demander l'électorat et les droits politiques le jour où, d'accord avec les républicains, elle aurait les preuves que les Françaises ne compromettront pas par leur vote les principes démocratiques.

VIII. — Le Comité d'honneur de la Fédération est composé uniquement de parlementaires républicains.

IX. — Il sera créé des Fédérations départementales présidées par une dame et un parlementaire.

X. — Les sections locales sont présidées par une dame. Elles ont vis-à-vis du Comité central la plus large indépendance.

XI. — Les sections doivent inscrire sans frais toutes les femmes pauvres.

XII. — Les sections doivent être laïques à l'appréciation de chacune.

XIII. — Le Comité central ne reçoit pas de cotisations mais accepte les dons permettant d'aider organiser des sections à la campagne où aucune organisation républicaine ne se prête aux réunions de propagande — et dans les centres où les Universités populaires ne laissent traiter que des sujets neutres.

XIII. — Là où il n'existe pas de section, les femmes républicaines sont prées d'envoyer directement leurs nom et adresse à Mme Gabrielle Moyse, 5, avenue Mirabeau, à Versailles.

M. WILLM quitte le parti socialiste

En raison de ses relations d'amitié avec M. Briand, M. Albert Willm, député de la Seine, avait été blâmé par les sections socialistes locales de sa circonscription qui demandaient à la fédération de la Seine son exclusion du parti. Après plusieurs ajournements, la fédération de la Seine devait statuer dimanche dernier.

A la veille de cette réunion, M. Willm, qui avait constamment, au cours de cette polémique, revendiqué, au nom de sa dignité personnelle, le droit de choisir ses critiques, a décidé de quitter le parti socialiste. Il écrit donc au secrétaire de la fédération de la Seine, le 20 décembre, pour confirmer sa démission tout en maintenant sa candidature socialiste aux élections de 1914.

« Je ne puis, écrivait-il, que vous confirmer les termes de mes lettres précédentes, qui ne peuvent avoir laissé dans votre esprit aucun doute ; ils étaient assez nets puisque je vous ai déclaré que je reprenais ma liberté pleine et entière en présence des procédés odieux dont j'ai été victime et pour lesquels la commission exécutive de la fédération de la Seine est restée muette sans trouver l'occasion de faire entendre un mot de protestation.

« Ayant ainsi quitté le parti dans les rangs duquel je suis resté jusqu'à le dernier membre, un militant fidèle et discipliné, je n'ai rien à faire au Congrès. Puisque mal n'a cru que l'intérêt seul de parti commandait de ne pas laisser ce commencement d'injustice qui, un jour ou l'autre, retombera inévitablement sur ceux qui l'ont provoquée, il m'appartient désormais de régler mes comptes avec mes calomniateurs et avec mes diffamateurs.

« Les électeurs qui, à deux reprises différentes, m'ont renouvelé leur confiance diront le dernier mot et j'en appelle sans crainte à leur verdict souverain.

« ...S'il plaît aux délégués de faire litière des sentiments les plus intimes de la vie privée, en vaste champ s'ouvrira demain pour les contrôles futurs, mais alors gare aux surprises !

« Je ne sais pas ce qu'y gagneront des idées qui me restent chères malgré les désillusions et les écœurements, mais je vole très bien ce qu'y perdra la réputation de cordialité, de tolérance et de solidarité que je m'étais toujours plu jusqu'à ce jour à proclamer comme le plus beau titre du socialisme à la sympathie confiante de tous les opprimés ».

Ajoutons que la fédération socialiste de la Seine a ajourné au 5 janvier l'examen du cas de M. Willm.

Le nouvel évêque de Limoges

Le chanoine Quillet, du diocèse d'Arras, actuellement professeur à l'Université catholique de Lille, vient d'être nommé évêque de Limoges.

Tombé d'un train

Un habitant d'Arras est blessé

A l'arrivée jeudi soir, à la gare du Nord, à Paris, à 7 h. 20, du train parti d'Arras à 5 h. 13, un soldat du 35e d'infanterie à Belfort, M. Edgard Delesten, en permission à Paris, chez ses parents, 8, rue Cail, est venu déclarer ceci au commissariat de la gare :

— Parti de Paris, avant-hier, pour Arras, avec mon cousin, Charles Déléteurt, qui habite à Bécon-les-Bruyères, 37, rue Hudry, nous avons pris aujourd'hui, à Arras, pour rentrer à Paris, le train de 5 h. 13. Nous étions seuls dans un compartiment de seconde classe et, seuls, nous en avons profité pour nous allonger chacun sur une banquette et faire un somme.

« J'ai été réveillé par une sensation de froid, et tout de suite, j'ai constaté que la portière de gauche était ouverte et que mon cousin Défosseux n'était pas dans le compartiment. J'ai fait cette découverte un peu avant d'arriver à Saint-Denis, et comme le train ne s'arrête pas à cette station, j'ai dû attendre l'arrivée à Paris. »

Dès que cette déclaration eût été enregistrée, des avis télégraphiques et téléphoniques furent adressés à toutes les stations entre Paris et Arras, et l'on fit procéder à des recherches sur le voie.

Vendredi matin, deux plaqueurs de la gare Saint-Denis, en tournée dans leur secteur, ont trouvé sur le côté gauche du ballast, en dehors des voies, le corps d'un homme inanimé, la figure ensanglantée.

Placé aussitôt dans un train allant sur Paris, le blessé fut conduit à l'hôpital Lariboisière, où l'on constate que l'on se trouvait en présence de M. Charles Défosseux. Les internes de service examinèrent M. Défosseux dont le blessure à la tête n'était pas grave mais qui ayant passé la nuit sur la voie, avait eu un commencement de congestion.

M. Défosseux a pu faire connaître à M. Mallet, qui s'était évanoui transporté à son chevet, qu'il était tombé du train en croyant ouvrir la porte du water-closet. La famille du blessé a été avisée.

CONTES ET VARIÉTÉS

NICOLAS GOGOL

Plus de quatre ans est passé depuis qu'on célébrait à Moscou le centenaire de la naissance et quelques écrivains comme MM. de Vogué et Louis Leger, représentants de l'Institut, j'ai eu l'honneur de prendre la parole au sein de l'Université de Lille. Et voici qu'en tisant les pages du « Nicolas Gogol » (1) où M. Léger évoque ces journées et le vote revivre d'inoubliables tableaux : c'est, dans le colossal et somptueux Temple du Sauveur, baigné d'une lumière nacrée, le foule des dignitaires chamarrés, écoutant debout et recueillis, la mélopée monotone du Te Deum orthodoxe ; c'est le rumeur de la marée humaine déferlant au pied d'une statue à la bouche sarcastique, c'est la séance universitaire où, entre tous les orateurs glorifiant l'écrivain, les délégués français recueillirent plus que leur part proportionnelle de bravos ; ce sont les gales aux Théâtres, le recut à l'Hôtel de Ville ; c'est le banquet magnifique où, à l'heure des toasts, trois fois de suite, on redemanda la « Marseillaise », et trois fois l' « Hymne Russe », tandis que les convives, poussant des hourras, entrechoquaient leurs verres et que les Russes embrassaient les Français.

Pourtant Gogol, cause indirecte de ces explosions de sympathie, ne fut jamais un admirateur fanatique du notre pays. Séjournant chez nous, il fages avec une certaine indulgence le Paris de Louis-Philippe. Et si, ainsi que le dit M. Léger, les Tuileries, les Champs-Elysées, le Louvre « eurent l'heur de lui plaire », il apprécia plus que tout la ménagerie du Jardin des Plantes et le bon marché de la vie. Ne sourions pas trop exigeants. Félicitons-nous de ces satisfecit ; d'autres peuples nous enviraient, à commencer par l'Allemagne, qualifiée quelque part par Gogol d' « écuelle la plus malodorante du plus dégoûtant tabac et de la plus exécrable bière ! ». Ce Petit-Russien, fils des steppes literiea, était amoureux d'azur, de riches couleurs et de soleil. Sa seconde patrie ne pouvait être que l'Italie, et c'est à elle qu'il réserva les appréciations les plus tendres, les plus passionnées.

Ce que fut en vie inquiète et errante, ne sut pas son œuvre, géniale et cependant inégale, tour à tour et parfois tout ensemble fantastique, épique, réaliste, comique, didactique, M. Leger l'expose en un livre attrayant qui met familièrement à la portée de tous les conclusions d'une enquête conduite avec le science et le jugement qu'on lui connaît. Les analyses si nettes, les citations si bien choisies, donnent une fidèle impression de l'original. Grâce à son commentaire on comprend mieux le grandeur épique du rude cosaque Taras Boulba, qui abat d'un coup de fusil son propre fils, traître à la cause orthodoxe. On plaint le pauvre scribe Akaki Akakievitch qui, ayant économisé à force de privations, de quoi se faire faire le manteau d'hiver ardemment convoité et s'étant vu, le jour même où il le revêt pour la première fois, dépouillé par un voleur et maltraité par la police, finit par mourir misérablement sur le lit où la fièvre l'a cloué. On suit curieusement l'aventurier Tchitchikow, parcourant la Russie, dans sa légendaire carriole, et tâchant de gagner à ses combinaisons malpropres tous ces types d'une humanité grise, bouffonne ou triste, impitoyablement croqués par l'artiste au regard aigu.

Puis, on est transporté dans la ville de province où des fonctionnaires à la conscience inquiète attendent en tremblant l'arrivée d'un sentiment ; on assiste à leurs convulsions, à leurs manèges pour corrompre le « réviseur » ; à leur stupeur et à leur rage lorsqu'ils se découvrent dupés par un escroc. On s'amuse de l'indécision du vieux garçon Kotenika, se Tripiepdie de 1833, quand la perspectives du mariage tantôt flattée, tantôt affraie et qui, enfin fiancé, se dérobe à la cérémonie décisive en sautant par une fenêtre.

La variété du Gogol fait son charme : le rire, l'émotion, le rêve, le lyrisme s'entremêlent en lui. Certes, le peintre n'a pas idéalisé ses modèles, et à ceux que mécontente sa franchise, il dit crûment : « Il ne faut pas mettre un miroir devant son museau de travers ». Mais il n'est pas un froid miroir. En dépit de ses traits satiriques, loin de venir son peuple, il en a apprécié les solides qualités, il a aimé sa langue savoureuse, il a dit l'attrait des vastes solitudes russes, mères des pensées infinies. Il a cru dans les destinées de son pays. De la troïka légère qui dévore l'espace, il a fait un symbole national : « Russie, où cours-tu ? Réponds ! Elle ne répond pas. La clochette digrène dans l'air ses sons merveilleux ; l'air frémit et se brise en fragments ; elle vole, elle dépasse tout ce qu'il y a sur la terre, et les autres peuples et les autres empires s'écartent et lui livrent passage ». Ici, M. Léger, qui cite tout au long ce morceau lyrique, hoche la tête et se demande ce qu'eût dit Gogol s'il avait assez vécu pour voir la guerre de Crimée, la guerre d'Extrême-Orient et « les éprouves et transformations de ces dernières années »...

(1) Louis Leger, membre de l'Institut : « Nicolas Gogol » (Paris, Bloud, 1910).

L'objection est forte. Elle n'est cependant pas insurmontable. Il y a tant de moniteurs de juger, tant de points de vue possibles. Les événements qui, au premier abord, paraissent être des catastrophes, sont souvent féconds en résultats heureux. L'impétueuse troïka, lancée à travers l'infini parfois vierge de la steppe, était vouée aux secousses. Malgré les obstacles, malgré « le croassement des corbeaux », elle a passé, elle passe et nul ne sait quand elle s'arrêtera.

André Lemoinelle.

L'organisation du Maroc

La résidence à Rabat

La Commission des affaires extérieures de la Chambre des Députés a statué hier sur les divergences qui existaient entre elle et la Commission du budget au sujet de l'emprunt marocain, notamment sur la question des crédits pour l'installation de la résidence à Rabat.

Le gouvernement avait demandé 15 millions pour organiser provisoirement cette résidence à Rabat. La Commission du budget s'était prononcée pour l'allocation de ces 15 millions. Aujourd'hui, la Commission des affaires extérieures a décidé de n'accorder que trois millions dont deux millions et demi pour l'installation des services judiciaires et 500.000 francs pour l'installation des services administratifs.

Elle a estimé que puisqu'il ne s'agit que d'une organisation provisoire, on pouvait limiter les crédits à ces trois millions.

La même Commission a nommé M. Long vice-président en remplacement de M. Mélin devenu ministre.

Cinquantenaire de l'Union Nautique de Calais

Dimanche dernier a eu lieu à Calais, dans les salons du Méhéleu, un joli banquet des anciens actifs, pour fêter le cinquantenaire de cette belle société. Un orchestre choisi enchante la joyeuse assemblée composée de plus de cent convives. A la table d'honneur avaient pris place M. Maurice Noyon, président de l'Union Nautique de Calais, ayant à sa droite M. Humbert, adjoint au maire ; M. Duquesnay Martel, conseiller général ; M. Lestrade, président de l'Emulation Nautique de Calais ; à sa gauche, M. Haffreingue, président de la Fédération Nautique du Nord ; M. Grotard, président de l' « Aviron » de Lille ; M. Weus, président du Sporting Dunkerquois ; M. Mallet, président de l'Union Nautique de Cambrai.

Au dessert, M. Maurice Noyon retraça le brillant passé de la société, rendit hommage aux fondateurs, remercia ceux qui, par leur présence à cette fête, prouvent leur attachement à la société et termina en levant son verre aux succès futurs.

M. Humbert, au nom du Conseil municipal ; M. Duquesnay Martel au nom du Conseil général ; M. Haffreingue au nom de la Fédération, et les présidents en nom des leurs sociétés, remercièrent du bon accueil et affirmèrent leur sympathie et leur dévouement à la cause commune. Après avoir entendu d'excellents artistes, les convives se séparèrent très enchantés à une heure tort matinale.

Tragique suicide

A AVELGHEM

Des ouvriers travaillant dans les usines de Roubaix-Tourcoing qui longeaient, mercredi soir, le voie ferrée d'Herseaux à Avelghem, ont découvert, sur le territoire de cette dernière commune, le cadavre d'un homme coupé en deux par un train. C'était un ancien ouvrier de la Société Anonyme du Peignage de Roubaix, Remy Tack, 64 ans, demeurant à Avelghem. Comme il avait déjà essayé de se couper la gorge, on suppose qu'il se sera jeté volontairement sous le train.

NOUVELLES DE PARTOUT

FRANCE

Auxerre. — Deux autos sont entrées en collision. Un jeune soldat, M. René Jolibois, qui pilotait l'auto, a été tué ; son oncle est en tenir ont été gravement blessés. Les voyageurs de l'autre voiture ont reçu des contusions sans gravité.

Paris. — Un drame se revoiter s'est déroulé rue Jean-Jaurès, jeudi soir, rue Louis-Grand ; les circonstances du drame sont mystérieuses ; on a arrêté un des jeunes gens, Charles Sauberesen ; il nie être l'auteur du crime.

ÉTRANGER

Benghazi. — En Tripolitaine, un convoi italien a été attaqué par des Bedouins. Ceux-ci ont été repoussés, après avoir eu un grand nombre de tués et de blessés.

Feuilleton du 27 décembre 57

La Bande Rouge

(les Pollet et leurs complices)

PAR

M. Eugène Lagrillière-Beaucieux

Alors, je me retrouve comme je peux et quand j'en trouve l'occasion dans ma correspondance, j'en profite. (Ici, je vous tire la langue, grimace qui m'est familière, résultat d'un exercice très usité par moi dans ma prime jeunesse).

Mon voyage se continue dans d'excellentes conditions de santé. Mon compagnon qui à l'âme poétique, s'extasie constamment sur la majesté des flots, sur la pureté d'un ciel impitoyablement bleu, sur les nuits étoilées, laissant entrevoir, à l'extrême horizon, la nuit du sud, notre qui brille au pôle antarctique comme l'étoile polaire au pôle arctique. (J'ai appris tout cela en cours de route, le m'instruis en voyageant).

Pour mon compte, l'apparition peu trouble ma chasse. Je suis plus calme pour les brutalités de la vie que pour les rêves.

Je sais bien que je suis terre-à-terre, mais puisque maman prétende que je sois le produit de son croisement, un soir de carnaval, avec un gentilhomme authentique — un comte ou un marquis, elle ne sait plus très exactement — je ne m'en sens pas moins des instincts voyoucratiques qui me feraient croire à une erreur de diagnostic de ma chère maman.

Je dois être tout simplement la fille de feu Machepain, ancien palefrenier qui épousa ma mère sept mois avant mon entrée dans la vie.

L'habitude qu'avait maman de recevoir le terme des locataires eum fait avancer le sien.

Pour en revenir à mon voyage, mon camarade de route n'a pas l'intention de nous laisser moisir aux Indes.

Nous devons aller à Hong-Kong, en Chine, et de là filer vers Yokohama, en Japon.

Il est probable que nous rentrerons par l'Amérique afin de compléter notre tour du monde.

En attendant, comme nous ne sommes pas fixés sur la durée de notre séjour dans les pays que nous traversons, il m'est très difficile de prévoir la date de notre retour en France.

Ce sera dans six mois, dans un an, deux ans, trois ans, que sais-je !

Mon compagnon qui doit être fort riche, dépense sans compter.

Moi, je me laisse vivre.

Il est tellement épris de moi, qu'il parle parfois de m'épouser. Cette pensée lui vient généralement quand il est très saoul.

A jeun, il ne parle jamais de mariage. Il me rappelle cette jeune fille qui, arrivée devant le maire avec son fiancé, entend le magistrat refuser d'unir le couple sous prétexte que le futur époux est complètement ivre.

— Revenez quand votre fiancé sera dans un état présentable, dit le maire.

— Mais, répond la jeune fille, c'est que, quand il n'est pas saoul, il ne veut plus.

Il m'arriverait certainement une aventure de ce genre, et je me risquais à le prendre au mot quand il est gavé de whisky et de champagne Extra-Dry.

Je crois bien n'avoir plus grand chose à vous dire :

Je ne vous fais pas la description des pays que nous traversons pour la simple raison que vous trouverez ce genre de récit dans du dictionnaires spéciaux ou dans des traités de géographie dont vous connaissez mieux que moi le nom des auteurs.

Et puis, comme je vois mal, n'ayant pas été préparée par des forces études à la compréhension des choses rapidement entrevues, profondément ignorante des mœurs, des coutumes des peuples qui défilent sous mes yeux comme dans un cinéma, je préfère me taire, le somme de bêtises que vous trouveriez dans ma lettre étant très suffisante pour vous maintenir dans cette idée que je suis toujours le petit cruchon que vous avez connu.

Mais vous ne pourriez pas m'écrire pour me donner des nouvelles de Paris en général et de maman en particulier ?

Je serai, je ne suis pas quand, à Yokohama. Vous pouvez toujours m'adresser votre lettre dans cette ville, poste restante.

Je trouverai votre Ja...a dans cinq ou six mois, qu'importe !

Ecrivez toujours !

Vous faires grand plaisir à votre petite amie qui, malgré tout, conserve pour vous une véritable affection, faite de souvenirs et de reconnaissance, car vous êtes le seul ne m'ayant jamais fait sentir mon indigence intellectuelle et mes peu valeureuses origines.

Suzanne des Glayeuls.

—Je trouve, dit M. de Mérande, que Mademoiselle Machepain est très supérieure à madame sa mère. Elle a de l'esprit, du jugement et cette modestie rare du convenir que ses origines ne sont pas de nature à lui ouvrir les portes des hôtels occupés par les descendants des représentants de la noblesse du faubourg Saint-Germain.

— Où placez-vous le faubourg Saint-Germain ? interroges, goualieur, M. de Martineau.

— Et vous...? où placez-vous la vieille noblesse ?

— Dans l'almanach de Gotha.

— Parlez-nous de l'almanach du Golgotha, dit M. de Mérande. La vieille noblesse est aujourd'hui comme elle l'était hier, la noblesse terrestre. Le marchand de torgnettes lucac est peut-être un des rejetons des rois d'Israël.

Les anciens princes de Judée ont des descendants qui vendent des vues dans des mes d'occasion, des souliers fatigués, des tableaux anciens et modernes, des toiles de maîtres et des mètres de soie, des cors de chasse, des vaisseaux à l'eau, des parapluies, en un mot tout ce qui peut se marchander, se négocier, se brocanter, et se bazarder.

Les anciens hôtels de votre noble faubourg d'autrefois ont appartenu successivement : d'abord à des gentilshommes des siècles passés, ensuite à des nobles fabriqués par l'Empire et par la Papauté.

Puis, les hôtels ont changé de maîtres.

La noblesse juive s'en est emparée à coups de bank-notes et le faubourg Saint-Germain d'hier est devenu le faubourg de la Banque israélite.

L'Amérique vient de temps en temps à la rescousse et les marchands de cochons de Chicago font des coupes sombres dans le légion peu fournie des dernières descendants des croisés.

— Je suis due, marquis, ou comte, dit l'un.

— Moi, dit le futur beau-père, je vends des saucisses, du jambon et des pieds de cochon.

— J'ai cent cinquante mille francs de dettes, murmure sans fierté le dernier rejeton d'un des chevaliers de la Table Ronde.

— Moi, j'ai une fille, dit l'Américain. Elle a dix millions de dot et cent mille kilomètres de saucisson comme espérances.

— J'ai l'honneur de vous demander sa main.

Et le gentilhomme tend la paile en creux dans l'espoir d'y recevoir la main de la jeune fille et surtout la corde des saucissons qu'elle tient dans ses cinq doigts.

Le marché se fait.

Elle devient duchesse. Cet ex réveille millionnaire un certain nombre de fois, ce qui lui donne un droit indiscutable et immédiat à la considération de ses contemporains.

Et le faubourg Saint-Germain compte un bête de plus, notre ancien duc de la purée, prince de la ébène, marquis de la mélasse ayant, grâce à une charcuterie supérieurement administrée, par un beau-père sans élégance, mais de caractère pratique, trouvé les fonds nécessaires pour venir s'installer dans le quartier aristocratique où son blason retapé à la galvanoplastie portera fera de nouveau élégante figure.

— Tudieu ! chère ami, dit M. de Martineau, vous m'avez l'air d'être sans admiration devant la noblesse de nos jours. Et pourtant, vous en êtes parti.

— Je suis sans fierté d'une particule et d'un titre qui n'ajoutent pas un iota à ma modeste valeur personnelle.

Et puis, mon cher, comment voulez-vous que je puisse attacher une importance quelconque à ma gentilhommerie.

Je suis très subtilement le comte de Mérande comme vous êtes non moins légitimement le comte de Martineau, mais nous connaissons tous les deux les tas de comtes « à dormir debout », il y a des marquis de carabas dont on ne discute jamais les titres uniquement parce qu'ils étaient au soleil une fortune appréciable.

La richesse permet toutes les audaces.

J'ai connu autrefois un monsieur Dutrefion, ancien maçon enrichi qui, ayant acheté un domaine appelé « Les Hautes Futaies », fit suivre, le premier année, son nom de la désignation de son domaine.

(A suivre).

Liqueur CORDIAL-MEDOC